



MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Emmanuelle Fredette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis, le lundi 3 mai 2021 à 19 h.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande pour la dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande concerne la construction d'un garage entièrement dans la marge de recul avant. La marge de recul avant est de 7,5 mètres à partir du milieu du chemin.

Identification du site concerné

La demande concerne le 143 chemin de la Pointe-aux-Bouleaux, propriété de Mme Suzanne Lachance.

En raison des règles de Santé publique s'appliquant actuellement à la municipalité (zone orange) et en vertu de l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020, les séances du conseil municipal doivent se tenir sans la présence du public, de ce fait, les citoyens peuvent se faire entendre sur la présente demande par écrit par courriel à l'adresse dg@piopolis.quebec ou par la poste au 403 rue Principale, Piopolis, GOY 1H0. Le conseil recevra et prendra compte des commentaires jusqu'à ce qu'il statue sur la demande.

DONNÉ à Piopolis ce 18 avril 2021

Emmanuelle Fredette

Directrice générale et secrétaire-trésorière